



PROTOCOLE DE REOUVERTURE PEDAGOGIQUE

ECOLE SAINT-Joseph Hénanbihen

Préalable

La réouverture de l'école est une lourde responsabilité confiée à un Chef d'Établissement. Dans la future réussite de cette entreprise, je vous associe et compte sur votre précieuse collaboration.

Les Familles :

- Votre rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explications à votre enfant*),
- La surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de température, en cas de doute, avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C),
- les horaires à respecter afin d'éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.

Les Enfants :

L'école après le confinement ne sera pas la même que celle avant le confinement.

Elle sera pleine d'interdits, elle exigera beaucoup d'efforts d'attention et de concentration pour que le naturel de chacun ne nous amène pas à enfreindre tous les gestes barrières.

PROTOCOLE

Article 1 : Objet

Ce protocole a pour objet de définir les modalités de réouverture pédagogique de l'école. Sa fermeture a été prononcée par le gouvernement, après décision nationale, pour éviter un risque d'extension de pandémie au COVID-19. La reprise doit se faire en adaptant un règlement intérieur prenant en compte les conditions sanitaires du moment. Seul ce protocole fera foi durant toute la période d'urgence sanitaire décrétée par l'État.

Article 2 : Agenda de réouverture

Mardi 12 MAI : Accueil des **CE2/CP/GS** (+ accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation)

Jeudi, vendredi 14 et 15 MAI : Accueil des **CM2/CM1/CE1** (+ accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation)

Pour le rythme adopté après ces dates, se reporter à **l'article 6**.

Article 3 : Horaires d'ouverture de l'établissement

Pour les primaires : Les cours se dérouleront 2 jours/semaine.

Pour les GS et les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation : Les cours se dérouleront 4 jours/semaine.

L'Établissement sera ouvert à partir de 8h50. Les arrivées s'échelonneront jusqu'à 9h00, le début de la classe.

La sortie s'effectuera de 16h30 à 16h45 dans les mêmes conditions.

Il n'y aura pas de garderie sauf pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation

Article 4 : Points d'accueil et de sortie des élèves

Aucune famille ne sera autorisée à entrer à l'intérieur de l'Établissement.

L'accueil se fera pour :

- **Les GS** au niveau du bâtiment des maternelles. Les parents restent à distance de l'entrée en respectant les distanciations entre chaque parent.
- **Les CP-CE1** au niveau du bâtiment de la direction (porte donnant sur le couloir entre les deux classes de primaire). Les parents restent à distance de l'entrée en respectant les distanciations entre chaque parent. Le matin, les enfants rentreront directement en classe (avec lavage des mains à l'entrée et ils se rendront à leur place). Pour la sortie, les enfants attendront à leur place. L'enseignante appellera les enfants au fur et à mesure.
- **Les CE2-CM** au niveau de la porte blanche (cour de récréation). Les enfants sont sur la cour sur le marquage au sol (cerceau) permettant le respect des distances. Les élèves se laveront les mains en classe. Les parents restent à distance de l'entrée en respectant les distanciations entre chaque parent.

Article 5 : Conditions d'encadrement

Le personnel encadrant aura l'obligation de porter un masque et des gants.

Pour les élèves de primaire, le port du masque est autorisé à condition qu'il soit bien utilisé. Si le personnel encadrant constate un mésusage, le masque de l'enfant sera enlevé.

Pour les GS, l'usage du masque n'est pas autorisé.

Article 6 : Nombre et groupe d'élèves accueillis

En conformité avec le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale, nous n'accueillerons pas plus de 15 élèves par classe pour les primaires et 10 élèves en maternelle. Les groupes et les jours de présence seront :

- **Les enfants du primaire** alternativement (1 groupe à l'école et 1 groupe à la maison):
 - **Groupe A : les Lundis et Mardis :**
 - Avec Madame Letort : **CE2 + 1 élève de CM1** (vue avec la famille) (+ accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation)
 - Avec Laurence Le Boucher : **CP** (+ accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation)
 - **Groupe B : les Jeudis et Vendredis**
 - Avec Madame Letort : **CM1-CM2** (+ accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation)
 - Avec Laurence Le Boucher : **CE1** (+ accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation)
- **Pour la maternelle**, les demandes étant supérieures, il a fallu faire des choix par priorité :
 - Priorité 1 : Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation.
 - Priorité 2 : L'accueil des élèves des classes charnières : Les élèves de GS

Pour la maternelle pourront être accueillis à compter du mardi 12 mai : les Grandes sections tous les jours et les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

La possibilité d'accueillir des PS et MS sera réétudiée régulièrement.

Fermeture le mercredi et le week-end.

Des rééquilibrages de groupes pourront être possibles pour mieux répondre aux besoins de certains enfants et à l'accueil obligatoire à temps plein des enfants de certains personnels.

Si un élève ne respecte pas le protocole sanitaire, le chef d'établissement pourra imposer à l'élève et la famille de suivre la continuité pédagogique à distance.

Article 7 : Restauration

La mairie participe à cette réouverture en adaptant le service aux nouvelles mesures d'hygiène. Les élèves de l'école Saint-Joseph mangeront au deuxième service. (Premier service : Ecole publique). Un temps de désinfection est prévu entre les deux écoles.

- Aménagement des horaires :

* Récréation de 12h30 à 13h00.

- 12h30-12h40 : Enseignante avec sa classe.

- 12h40 à 13h00 : Personnel municipal avec 2 enseignantes. (Planning à définir) (Annexe)

* Service à 13 h00 -13h45. (Transfert des élèves voir planning)

- Le transfert aller-retour vers la cantine se fera en 3 groupes :

* Groupe 1 : Elèves classe Magalie Le Fresne, Laurence Daniel et Sylvie Chovory.

* Groupe 2 : Elèves classe Laurence Le Boucher.

* Groupe 3 : Elèves classe Audrey Letort (Titulaire : Rebecca Rault).

- plateau préparé pour ne pas avoir à choisir des ustensiles

- repas pris dans le réfectoire en respectant la distanciation d'un mètre pour l'accès.

- Reprise classe 13h45.

Article 8 : Intempéries

Les enfants seront autorisés par leurs maîtresses à retourner en classe à leur place.

Ils pourront lire (livre à prévoir) ou dessiner (crayons à prévoir).

Article 9 : Mesures d'hygiène

Utilisation d'un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476 pour les tables et les chaises.

Utilisation de lingettes virucides et conformes à la norme EN 14476 pour les points de contact (poignées de portes, interrupteurs, claviers d'ordinateur...)

Lavage des sols avec un détergent virucide et conforme à la norme EN 14476.

Mise à disposition de savon et de gel hydroalcoolique dans les classes et le self.

Les boîtes ou paquets de mouchoirs seront à usage individuel. Les boîtes collectives étant interdites, nous vous demandons de les prévoir.

Article 10 : Nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les salles de classe des primaires sont restées fermées depuis plus de 5 jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté sera effectué.

Pour les classes de maternelle un nettoyage approfondi en 2 étapes sera réalisé avant le 12 mai :

Nettoyage après la reprise en 2 étapes :

- 1^{ère} étape, le nettoyage :
 - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
 - Réaliser un nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchés...)
 - 2^{ème} étape, la désinfection :
 - Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à la norme EN14476 peuvent être utilisées.
 - Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact)

NB : En l'absence de désinfectant virucide, une solution à base d'eau de javel peut être utilisée. Il faudra vérifier la compatibilité de l'eau de javel avec la surface. Pour l'eau de javel à 2.6%, le dosage pourrait être de 10% soit 100ml de javel par litre d'eau froide. Il faudra rincer après l'application de la solution d'eau de javel.

Fréquence des passages:

o Nettoyage et désinfection des **sols, tables et chaises** au minimum **une fois par jour** pour tous les **espaces utilisés** ou lieux de **passage**.

o Nettoyage et désinfection **au moins deux fois par jour**, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable sera aussi effectuée) :

- Sanitaires : **toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs**
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, claviers, écrans, souris, ...
- Matériel utilisé, supports pédagogiques, ...**
- équipements sportifs (si utilisés).

Dans chaque classe : Tous les jours : Nettoyage table/chaise/poignées

+ Sol : Lundi/Jeudi/Vendredi

Toilettes :

Laurence D :

12h15-12h30 : toilettes maternelle 12h30-12h45 Toilettes primaire

15h30 -16h00 : Toilettes primaire/ maternelle

Les locaux seront aérés régulièrement (lors de la récréation, après le déjeuner,...).

Les poubelles devront être vidées tous les jours.

Les équipements de nettoyage à usage unique seront éliminés dans un sac poubelle à usage unique.

Article 11 : Aménagement des classes

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins **un mètre**. Chaque enfant aura son nom et son prénom sur sa table.

Il n'y aura pas de déplacement individuel dans la classe, sauf pour entrer et sortir.

Les croisements à l'intérieur de la classe seront limités.

Maternelle : Port du masque interdit, en primaire : Port du masque déconseillé. En cas de port du masque par un enfant et de mésusage constaté celui-ci sera retiré.

L'entrée en classe, après les récréations et les activités extérieures, se fera en fonction de sa place. Du plus loin de la porte, au plus près.

L'utilisation du matériel collectif partagé entre élève est proscrite. A la maison, la trousse doit être vérifiée et refaite, si besoin.

Chaque élève gardera à sa place son sac ainsi que son manteau.

Article 12 : Accès aux sanitaires, toilettes :

Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires sera proportionnel au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents. Avec un demi effectif, ce passage un par un, de façon à ce qu'il n'y ait pas de croisement entre élève au niveau de la porte, pourra être organisé.

Les flux d'élèves vers les toilettes seront gérés par les enseignantes (départ et retour dans la classe).

Les élèves devront **se laver les mains avant et après** l'usage des WC en classe.

Les enfants auront accès au savon ou au gel hydroalcoolique en présence de l'enseignante.

Des feuilles essuie-mains seront à la disposition des élèves et personnel. En cas de rupture de stock, un séchage des mains à l'air libre sera réalisé.

Pour les sanitaires des primaires, pour éviter les contacts, les élèves iront aux toilettes un par un.

Article 13 : Maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une **distance minimale d'un mètre** entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle devra être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Accueil des élèves :

A l'entrée de l'établissement, un adulte sera présent pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.

Port du masque pour l'accueillant et **solution hydroalcoolique** à sa disposition.

Une **signalétique** facile à comprendre et visible sera prévue.

La porte d'entrée sera ouverte pendant l'accueil pour limiter les points de contact.

Les horaires d'arrivée à l'école devront être respectés pour éviter déplacement et réouverture de la porte ou un engorgement à l'entrée.

L'accès des locaux sera proscrit à toute personne externe à l'école (parents, autres accompagnants...).

Article 14 : Application des gestes barrières

Les **gestes barrières** doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Le **lavage des mains** est essentiel et réalisé à minima :

- A l'arrivée;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations;
- Avant et après chaque repas;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué;
- Autant de fois que nécessaire après avoir manipulé des objets possiblement contaminés;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Le **respect des gestes barrières** fera l'objet de **sensibilisation**, d'une surveillance et d'une **approche pédagogique** adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles. Pour tous les adultes, le **port du masque** est obligatoire. Pour les élèves de maternelles, il est proscrit. Pour les primaires, non recommandé.

L'aération des locaux sera un geste systématique, il durera **au moins 10 minutes à chaque fois**. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le **matin avant l'arrivée** des élèves, **pendant chaque récréation**, au **moment du déjeuner** et **le soir** pendant le nettoyage des locaux.

Article 15 : Limitation au maximum du brassage des élèves

Les récréations seront organisées **par groupes de classes** en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe à la fin du cours.

Les croisements de classes et d'élèves seront évités.

Il n'y aura pas de vélos, pas de roues sur la cour, pas de jeux de ballon...

Récréation :

Pour les maternelles : 11h00-11h30 : Récréation sur la cour de maternelle.

Pour les CP-CE1 : 10h20-10h45 : Récréation sur la cour des primaires.

Pour les CE2-CM : 10h20-10h45 : Récréation sur la cour de maternelle.

+ Voir annexe programme surveillance.

Article 16 : Enseignement, continuité et programmes

Il va sans dire que, même si nous resterons bien entendu dans la bienveillance et le souci d'accueillir le plus sereinement possible nos élèves, nous savons que le climat dans l'école peut être anxieux pour certains enfants. Il faut en être conscient. Des temps de paroles à l'école et à la maison seront indispensables chaque jour. Il nous sera extrêmement compliqué de faire notre métier d'enseignant comme nous en avons l'habitude, nous parlons bien d'accueillir à l'école et non de faire classe de manière classique. Ceci se fera bien en septembre, si la situation le permet.

Quel que soit votre choix, votre enfant continuera à bénéficier de la continuité pédagogique jusqu'aux vacances estivales, et les contenus seront les mêmes à la maison et à l'école. Il n'y aura aucune différence.

En grande section de maternelle, un travail approfondi sur le vocabulaire, la conscience phonologique et la compréhension orale est mené pour que les élèves abordent l'apprentissage de la lecture en CP dans les meilleures conditions.

En école élémentaire, il est recommandé, pour une journée type de 6 h, de consacrer :

- en CP, CE1 et CE2 2h30 aux enseignements de français et 1h30 pour les mathématiques ;
- en CM1 et CM2, ces volumes recommandés sont respectivement d'au moins 2 heures et 1h30.

Au CP, la poursuite de l'apprentissage de la lecture et du calcul est privilégiée. Du cours élémentaire au cours moyen, la résolution des problèmes et la compréhension des textes longs (narratifs et documentaires) sont au cœur des enseignements. Les travaux donnés à la maison répondent aux mêmes priorités.

En outre, si les conditions sanitaires sont réunies, une heure par jour sera consacrée à l'activité physique, temps des récréations compris, afin de favoriser l'équilibre des élèves.

La situation sera évaluée en Septembre pour que les programmes de la nouvelle classe intègrent une mise à niveau en fonction de la particularité de cette année scolaire. Aucun enfant, aucune famille doit s'estimer en danger (que leur enfant prenne du retard) du fait d'un confinement où tout n'a pas été facile, et d'un déconfinement pour lequel le choix -du présentiel ou distanciel- est difficile.

Rassurez-vous, il n'y en a pas un moins bon ou meilleur que l'autre d'un point de vue purement scolaire.

Article 17 : Sortie de l'Etablissement

Une autorisation de sortie en dehors de l'école à pied sera envisageable, pour permettre à tout le monde de s'aérer. Ceci pourra se faire, si les conditions sanitaires et l'effectif le permettent.

Article 18 : Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel

Conduite tenue :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

Lorsque l'enfant sera remis à ses parents ou lorsque l'adulte quittera l'établissement, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge. L'élève ou l'adulte ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plate-forme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Article 19 : Procédure applicable lors de la survenue d'un cas

En cas de test positif :

- Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Article 20 : Numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement

Centre médico-scolaire de Lamballe : 02.96.31.03.31 Cms22.lamballe@ac-rennes.fr

Infirmière scolaire : Kristelle Goden : 06 50 26 43 68, kristelle.gauden@acrennes.fr

Article 21 : Situation sanitaire

Le chef d'Établissement se réserve le droit de fermer l'école jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, si la situation sanitaire présente un danger objectif pour l'ensemble de notre Communauté Éducative (Enfants, Parents, Enseignants, Personnels et Bénévoles). Il exerce également le droit, après consultation du CODIR et du CSE, de modifier ce protocole en fonction des événements à venir.

Date le 11 Mai 2020 :

Protocole adopté par : La Cheffe d'Établissement

Mme Le Fresne Magalie

Equipe éducative : Audrey Letort (Remplaçante Rebecca Rault), Laurence Le Boucher, Laurence Daniel (ASEM), Sylvie Chovory (AESH)